

<p>Nom et coordonnées de l'école : RPI Asques /St Romain la Virvée 85 rue des écoles 33240 ASQUES</p> <p>Communes : Asques /St Romain la Virvée</p>	<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE2<sup>ND</sup> TRIMESTRE</b></p> <p>Date : 05-03-2021</p>
---	--

**Circonscription Saint André de Cubzac.**

**Présents :**

**Président(e) - (directeur d'école) : Sandrine Lunet**

**Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Nancy BROTHERSON - excusée**

Equipe enseignante :	Laure GUEZENNEC, Sandrine LUNET, Nathalie LEFEBVRE, Carine PACE (en distanciel), Mari-Wenn ALLAIN (en distanciel),
Le maire ou son représentant :	Murielle DARCOS (Maire d'Asques), Lucile MONCHANY (élu St Romain la Virvée)
DDEN :	Françoise MERCIER (en distanciel dans la salle à côté)
Invités (personnel municipal,...) :	Céline ROBIN, Magalie LAFITTE, Laurent BOUTOT, Jérémy FANUEL, Anngaël ARTHUS-MANSOUR (en distanciel dans la salle à côté)

**Excusés :**

M. MONTION (maire de Saint Romain la Virvée)

Mme FOURCADET (présidente du SIRP)

***Début du conseil d'école : 18h00***

**Secrétaire de séance : Nathalie LEFEBVRE**

• **Parcours de l'élève :**

**a/ Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève :**

- APC : prise en charge pour des difficultés ponctuelles mais aussi dans le cadre de projets spécifiques (TUIC, activités théâtrales) mais ce n'est pas un dispositif pour les difficultés plus profondes.
- PPRE : projet personnalisé de réussite éducative. Les objectifs spécifiques aux enfants sur leur difficulté personnelle. C'est une mise à l'écrit des aides fournies pour les enfants, il a une forme contractuelle puisqu'il est signé par les parents et les enfants.
- PAP : pour les enfants présentant un trouble dys-. Les enseignants sont les intermédiaires entre les parents et le médecin scolaire. Le projet est rédigé par le médecin scolaire dans le cadre d'un protocole. A l'intérieur, il y a toutes les mesures mises en place pour aider l'élève au sein de la classe.
- RASED : équipe de professionnels (psychologue scolaire, maître.sse G – rééducation en psychopédagogique, maîtresse E – difficultés scolaires). Le psychologue scolaire peut intervenir à tout moment, dès demande des parents. Sur le secteur, il est composé d'un psychologue scolaire et d'une maîtresse G. Le psychologue scolaire intervient régulièrement sur demande des enseignantes avec l'accord préalable des familles). La maîtresse G intervient sur St Romain avec les GS pour lesquels elle organise des débats philos et avec un élève de CP.
- PAI : *Le projet d'accueil individualisé (PAI)* concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, allergie alimentaire...)

Tous ces dispositifs se situent avant une déclaration de handicap.

#### **b/ Présentation des dispositifs de protection de l'enfance :**

- PMI de Libourne : des puéricultrices devraient venir faire des consultations dans les écoles, pour les élèves de PS et MS. Cette année, une infirmière de la PMI viendra pour les élèves de PS le 26 avril.
- MDSI
- Médecin scolaire : c'est le Dr Clouet qui se trouve sur Cenon. Elle met en place les PAP et les PAI. Cette année, elle a effectué une visite médicale auprès des GS.

#### **• Projet et vie de l'école :**

#### **a/ Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école :**

- Les classes mènent chacune des projets autour du thème des ARTS.

- Médiathèque d'Asques : Les élèves d'Asques ont retrouvé la possibilité d'emprunter des livres à la médiathèque une fois par mois.

- Mini-concert prévu le 29 avril : annulé.

- Défis maths proposés par la circonscription : les classes d'Asques ont participé à un défi maths avant les vacances de Noël « Le bon compte » et participent maintenant aux défis « Rallye maths ». Ce sont des défis auxquels participent plusieurs classes d'écoles de la circonscription de St André de Cubzac.

#### **b/ Présentation des finalités des projets de classes et d'école :**

- Projet Musée imaginé : Les classes du RPI se sont engagées dans un projet Musée à l'école en partenariat avec l'association « Le musée imaginé » et le FRAC.

Le coût de ce projet est de 450 euros pour l'exposition des œuvres d'art dans l'école (cette somme est prise en charge par le FRAC), et de 750 euros environ pour les interventions prévues dans les classes.

Les œuvres seront exposées dans la bibliothèque de l'école de St Romain car il fallait un lieu avec alarme pour accueillir les œuvres. Les enseignantes d'Asques espèrent réellement pouvoir avoir le droit de se rendre à l'école de St Romain pour effectuer la visite de ce musée à l'école. Tout dépendra du protocole sanitaire et du plan vigipirate.

La visite est normalement prévue le jeudi 6 mai pour Asques et le vendredi 7 mai pour les classes de St Romain. Les ateliers avec les intervenants du musée imaginé devraient avoir lieu le lundi 7 juin pour les classes de St Romain et le mardi 8 juin pour celles d'Asques.

- Projet Autour de la ruche : un projet en partenariat avec les apiculteurs du Moulin de la Virvée va être mis en place avec un parrainage de ruches et une intervention en classe d'un apiculteur. Le parrainage des ruches permettra à chaque enfant de recevoir un petit pot de miel issu des ruches à la rentrée prochaine. Pour les élèves de CM2, ils se verront remettre un pot de miel en juin afin de bénéficier de ce parrainage malgré leur départ au collège.

Le coût du parrainage s'élève à 450 euros pour les 5 classes qui bénéficieront de 3 ruches.

- Carnaval : l'après-midi « carnaval » du 26 mars sera maintenue sous une autre forme dans les deux écoles.

#### **c/ Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés :**

- Liaison école-collège : lors du dernier conseil école-collège de décembre 2020, les enseignants de CM2 ont tous demandé à ce que soit anticipée la préparation d'une visite du collège par les élèves. Ils ont proposé qu'il y ait par exemple, une visite virtuelle.

- Une liaison entre les deux écoles sera organisée en fin d'année pour les futurs élèves de CE1-CE2 qui viendront à Asques dans la mesure où le protocole sanitaire le permettra. Dans le cas contraire, une visite par les familles sur rendez-vous sera envisagée.

- **Fonctionnement de l'école :**

**a/ Bilan intermédiaire sur la sécurité :**

- Exercices incendies effectués dans les deux écoles pour le second trimestre : le 8 janvier 2021 à St Romain et le 26 février à Asques
- PPMS risques majeurs:
  - A St Romain : il a eu lieu le 8 janvier. Les élèves ont évacué vers la Mairie.
  - A Asques : il y a eu lieu le 19 janvier. Le risque choisi était « tempête » : les élèves ont évacué vers la place de la Mairie.

**b/ Bilan intermédiaire sur la coopérative :**

La coopérative dispose actuellement de 7001,05 euros.  
Il faut enlever à cette somme les frais pour les projets autour de la ruche et du musée imaginé. (environ 1200 euros)

**c/ Budgets municipaux :**

Le budget restera le même que celui de l'année dernière.  
Les enseignantes ont demandé à ce que les lignes budgétaires « fournitures » et « petit équipement » soient fusionnées afin de faciliter les commandes et la tenue des comptes.  
Le budget exceptionnel alloué en 2020 pour équiper la bibliothèque de l'école de St Romain qui était de 500 euros est reporté à 2021.

**d/ Travaux :**

Néant

**MAIRIE :**

- **Transport scolaire:**

Le transport scolaire est géré par la région. Il reste à charge des familles, après subvention de la région, 30 euros à payer. Le SIRP a décidé de prendre en charge cette somme pour les familles dont les enfants utilisent au minimum 2 fois par semaine la navette.

Les parents élus s'interrogent sur la règle de 2 déplacements minimum. Mme Darcos explique que le SIRP a fait le choix de prendre en charge ces 30 euros afin que les familles puissent bénéficier de ce service public gratuitement. Mais ce coût est tel pour l'ensemble du RPI qu'il a été décidé que l'utilisation de cette navette par les enfants devait être régulière.

Pour les familles qui souhaitent que leur enfant bénéficie de la navette malgré une utilisation qui n'excède pas 2 déplacements par semaine, il est rappelé qu'elles doivent se rapprocher des mairies et se déclarer au conseil syndical (SIRP) afin de faire la demande d'utilisation de la navette avec prise en charge par les familles des 30 euros.

- **Cantine Asques :**

Les parents élus demandent comment se déroule le temps du repas et font part du retour inquiet de certaines familles concernant ce temps-là. Mme Darcos a déjà été interpellée par quelques familles et a fait un point avec son personnel quant aux attentes de la commune : les enfants peuvent parler, rire sans manquer de respect au personnel. On leur demande de goûter mais ne sont jamais forcés à manger. Si un enfant a un comportement très limite et que, malgré 3 avertissements, il n'y a aucun changement, il peut être exclu quelques minutes de la cantine. Son repas lui est alors servi à son retour.

- **Cantine St Romain :**

Un changement de prestataire a été fait. Les repas sont plus appréciés et adaptés. Les remontées faites par les parents et les enfants sont positives. Il y a moins de gaspillage.

Une commission cantine est mise en place. Un parent élu est invité pour voter les menus pour les 2 mois à venir. La réunion aura lieu le 31 mars à la mairie de St Romain.

- **Garderie :**

Des parents d'élèves ont été étonnés de voir des enfants jouer dehors le matin malgré des températures très froides. Mme Guezennec explique que les enfants sont sous surveillance et qu'ils y sont car ils le réclament.

**Point COVID :**

- Les parents élus s'interrogent sur les difficultés engendrées par le port du masque dans les apprentissages. Les enseignantes expliquent que le masque est relativement décrédibilisant. Avec des classes calmes, cela ne pose pas trop de problème, en revanche avec des classes plus agitées, il est plus difficile de marquer son autorité avec le masque. Du côté des apprentissages, des confusions de sons apparaissent ou reviennent pour des élèves de CM, l'apprentissage de la lecture et du langage oral dans les classes de maternelle est plus compliqué.

- Les parents élus demandent s'il est prévu de recevoir des masques transparents : non pas pour le moment.

- Les parents élus demandent si la catégorie des masques est vérifiée. Les directrices répondent qu'elles font confiance aux familles pour respecter cette obligation.

Mme Lunet rappelle, à ce sujet, que les élèves doivent essayer d'avoir un masque ou deux de réserve dans leur cartable : le stock de masques pédiatriques de l'école diminuent rapidement car des masques se cassent fréquemment dans la journée. Si besoin, les mairies se proposent de dépanner l'école.

- Il n'y a pas eu de cas de COVID dans le RPI. Si tel avait été le cas, les directrices en auraient informé les familles.

- Une classe ferme à partir de 3 cas de COVID avérés.

*\*dans le cas du variant sud-africain ou brésilien : classe fermée à partir d'un cas*

*\*dans le cas du variant anglais : s'il y a un cas dans une classe, il y a étude de fermeture ou non.*

**Fin du conseil d'école : 19h30**

Prochain conseil d'école aura lieu le : **lundi 7 juin 2020 à 18h**

Fait à Asques le 05/03/2021

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'Ecole

Sandrine Lunet



Le Secrétaire de séance :

Nathalie Lefebvre

